

18 sep 2015 -18:38

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2015

La "Vlaams Agentschap Zorg & Gezondheid" obtient l'accès aux données de l'Echantillon permanent

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet d'arrêté royal soumis par la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block. Le projet stipule que la "Vlaams Agentschap Zorg & Gezondheid" aura accès aux données de l'Echantillon permanent.

L'Echantillon permanent (EPS) est un échantillon anonyme et représentatif de la population belge qui est composé des données disponibles auprès des mutualités. Il est devenu un instrument politique crucial pour les institutions publiques qui sont associées à la gestion et à l'étude des soins de santé en Belgique. La "Vlaams Agentschap Zorg & Gezondheid" déclare qu'elle possède une connaissance limitée en matière de prestations de soins, de l'utilisation des médicaments et de leur remboursement. Grâce à l'Echantillon permanent, associé aux caractéristiques sociales et démographiques des utilisateurs et des patients, l'agence peut compléter les données nécessaires.

Le projet sera soumis à l'avis du Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>